

## Extrait du registre des délibérations Réunion du 11 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin à 18 heures, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard Plus en mairie de Nilvange, sur convocation du Président, Monsieur Moreno BRIZZI, adressée le 11 mars 2019.

### Etaient présents :

Elu communautaire : M. Moreno BRIZZI  
Elue communautaire : Mme Lucie KOCEVAR  
Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINE

### Etaient excusés :

Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA  
Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT

**N° 2019-12**

### **OBJET : CONVENTION RELATIVE AU PARTAGE DES DEPENSES LIEES AU CHAUFFAGE ET AUX FLUIDES DE LA SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES ET DU 1<sup>ER</sup> ETAGE DU BATIMENT**

Dans le cadre du nouveau marché d'exploitation des installations de chauffage, ventilation, climatisation, traitement d'eau et traitement d'air (de type P1, P2 et P3), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2019, il convient de revoir les modalités de partage des dépenses liées à l'exécution de ce marché.

La présente convention a pour but de mentionner les modalités de partage et de facturation de ces différentes dépenses entre la Communauté d'agglomération, la Ville de Nilvange, le Gueulard Plus et la société DALKIA, titulaire du marché.

Le Gueulard Plus aura à sa charge les dépenses liées à la fourniture du gaz et de l'électricité (P1) et les taxes y afférentes issues des consommations des RDC haut et RDC bas du bâtiment.

La Ville de Nilvange aura à sa charge les dépenses liées à la fourniture du gaz (P1) pour le 1<sup>er</sup> étage, ainsi que 13% des prestations de conduite et d'entretien courant (P2) et des prestations de gros entretien et de renouvellement (P3) du bâtiment.

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch aura à sa charge 87% des prestations de conduite et d'entretien courant (P2) et des prestations de gros entretien et de renouvellement (P3) du bâtiment.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention relative au partage des dépenses liées au chauffage et aux fluides de la Scène de Musiques Actuelles et du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment ;

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Membres élus : 5

En activité : 5

Membres présents : 3

Membres ayant donné procuration : 0

Membres absents excusés : 2

Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,  
le compte rendu de cette délibération sera affiché  
à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)  
Hayange, le 12 juin 2019

Le Président,

Moreno BRIZZI

